

Barème d'honoraires au 22 juin 2026.

Honoraires de transaction		
Prestations proposées	Honoraires TTC	A la charge de
Vente : Appartements- Maisons- Terrains- Murs commerciaux- Fonds de commerce.	5 % du prix	L'acquéreur
Vente : Stationnements - Caves	10 % du prix	L'acquéreur
Vente VEFA	6 % du prix	Du vendeur
Location : Négociation bail commercial- bail professionnel -bail de dérogation- bail saisonnier.	10 % du loyer annuel TTC (Bail rédigé par notaire à la charge du preneur, état de lieux effectué par huissier à charge partagée).	Du preneur

Honoraires de gestion		
Prestations proposées	Honoraires TTC	A la charge de
Prestations principales de gestion	10 % du loyer HT	Du bailleur
Renouvellement de bail.	10 % du loyer annuel TTC (Renouvellement rédigé par notaire à la charge du preneur, état de lieux effectué par huissier à charge partagée).	Du preneur

TVA au taux en vigueur de 20%.